EXPEDITION

Société Civile Professionnelle Orianne MORICE – Marie-Elodie GALLIZIA COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIEES

2, Rue Jacques Cartier, 29000 QUIMPER Tél.: 02.98.90.02.44 E-mail: tala2@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE DOUZE JUILLET

A LA REQUETE DE:

La SELARL MJ SYNERGIE représentée par Maître Fabrice CHRETIEN ès qualités de liquidateur judiciaire de Monsieur Jean-Luc DANCOURT, sise 7 rue Valgelas 07100 ANNONAY agissant sur poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Pour laquelle domicile est élu au Cabinet de la SELARL BALK-NICOLAS, Avocats au Barreau de QUIMPER (29000) y demeurant 3 rue Vis, laquelle se constitue par la présente et ses suites et ayant pour avocat plaidant la SELARL GPS représentée par Maître Florence SERPEGINI, Avocat au Barreau de la Drôme, sise 62, avenue Sadi Carnot 26000 VALENCE.

AGISSANT EN VERTU:

➤ D'une ordonnance réputée contradictoire et en premier ressort rendue le 23.05.2023 par le Juge commissaire du Tribunal de Commerce d'AUBENAS

A l'effet par le Commissaire de Justice désigné :

➤ D'établir un procès-verbal de description des biens immobiliers appartenant à Monsieur Jean-Luc DANCOURT sis :

I. Sur la Commune de CORAY (29370) lieudit Croas Ar Bléon

✓ <u>Lot 1</u>:

Parcelles à bâtir.

Parcelles cadastrées section n° D 1147 et n° D 1149 d'une surface de 727 m², Parcelle cadastrée section D n°1125 grevée d'un droit de passage en tout temps et pour tous usages, au profit de l'immeuble cadastré sous le N° D1127. Elle servira également d'accès à la future construction sur les parcelles D 1147 et D 1149.

\checkmark Lot 2:

Parcelles inconstructibles.

Parcelles cadastrées section D n° 1148, D n° 1150, D n° 1151 d'une surface totale de 1.260 m², les parcelles D 1148, 1150 et 1151 qui supportent deux constructions inachevées, sont devenues inconstructibles et la construction existante ne peut pas être régularisée par un nouveau permis de construire, la date de validité du permis d'origine étant dépassée.

\checkmark Lot 3:

Parcelle inconstructible.

Parcelle cadastrée section D n° 1152 d'une surface de 1.223 m².

Cette parcelle qui supporte une construction inachevée, est devenue inconstructible et la construction existante ne peut pas être régularisée par un nouveau permis de construire, la date de validité du permis d'origine étant dépassée.

II. Sur la Commune de ROSPORDEN (29140) lotissement LANCIEN 3

✓ Lot 4:

Une maison.

Parcelles cadastrées section B n°2241 et n°2244.

La maison est située dans un lotissement dit « LANCIEN3 » lot N°1, sur une parcelle d'une surface de 937 m². Elle n'est pas terminée mais simplement hors d'eau, hors d'air. Permis d'origine périmé.

DEFERANT A CETTE REQUISITION:

Je, Marie-Elodie GALLIZIA, Commissaire de Justice Associée au sein de la Société Civile Professionnelle Orianne MORICE – Marie-Elodie GALLIZIA, Commissaires de Justice Associées à la Résidence de Quimper, y demeurant 2, Rue Jacques Cartier, soussignée,

Certifie m'être rendue le 12 juillet 2023 à 09 heures 30 :

> Commune de CORAY (29370) lieudit Croas Ar Bléon

Où étant, en présence de :

- Monsieur QUEIGNEC Yves et Madame QUEAU Aline, témoins requis.
- Monsieur Yann HUITRIC, diagnostiqueur, en charge des diagnostics légaux.

J'ai procédé au descriptif comme suit :

Lot 1, parcelles cadastrées section n° D 1147 et n° D 1149 :

Il s'agit de terrains nus en friche.

Lot 2, parcelles cadastrées section D n° 1148, D n° 1150, D n° 1151 :

Sur ces parcelles se trouve une construction inachevée et inoccupée. Au sol béton, murs en parpaings, charpente bois, toitures en ardoises.

Présence d'une porte d'entrée en PVC, de deux baies vitrées coulissantes en PVC dont les

vitres sont brisées, trois fenêtres à deux battants en PVC avec vitres brisées pour deux d'entre elles, deux fenêtres à un battant en PVC et deux portes fenêtres vitrées à un battant. Les fenêtres sont équipées de volets roulants manuels.

Dans la partie garage, au sol dalle brute, murs en parpaings, charpente bois, toitures en ardoises. Présence d'une porte de service en PVC et d'une porte de garage en métal laqué. L'accès aux parcelles est difficile en raison de la prolifération de mauvaises herbes telles que ronces, fougères.

Lot 3, parcelle cadastrée section D n° 1152 :

Sur cette parcelle se trouve une construction inachevée et inoccupée. Au sol béton, murs en parpaings, absence de toit.

L'accès à la parcelle est difficile en raison de la prolifération de mauvaises herbes telles que ronces, fougères.

A même demeure, requête et élection de domicile que ci-dessus, certifie m'être rendue ce même jour 12 juillet 2023 à 11 heures 00

Commune de ROSPORDEN (29140) lotissement LANCIEN 3

Où étant, en présence de :

- Monsieur Eric GERARD et Monsieur Jean-Pierre BOLLORE, témoins requis.
- Monsieur Yann HUITRIC, diagnostiqueur, en charge des diagnostics légaux.

J'ai procédé au descriptif comme suit :

Lot 4, parcelles cadastrées section B n°2241 et n°2244 :

Sur ces parcelles se trouve une maison à un étage avec terrain en friche et inoccupée.

Au sol béton, murs en parpaings, charpente bois, toitures en ardoises.

Présence d'une porte d'entrée et d'une porte de garage en PVC.

Au-rez-de-chaussée se trouve, deux fenêtres à deux vantaux en PVC, une fenêtre à un vantail en PVC, deux portes fenêtres vitrées à un vantail, une baie vitrée à deux portes coulissantes en PVC, le tout équipé de volets roulants manuels.

A l'étage, cinq velux en bois.

Maison exposée Sud-Ouest.

Telles sont mes constatations.

> J'annexe au présent procès-verbal de description les photographies prises ce jour sur les lieux par mes soins ainsi que les diagnostics établis par Monsieur Yann HUITRIC, diagnostiqueur, en charge des diagnostics légaux.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description sur trois pages recto pour servir et valoir ce que de droit.

Marie Elodie GALLIZIA Commissaire de Justice associée

3

Lat 1 avec choit













































